

**Zeitschrift:** Le conteur vaudois : journal de la Suisse romande  
**Band:** 23 (1885)  
**Heft:** 2

**Artikel:** Sophismes anglais  
**Autor:** [s.n.]  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-188598>

#### Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

#### Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

#### Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

**Download PDF:** 16.01.2026

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

au commencement de chaque saison. L'origine de cette coutume remonte très haut dans l'histoire de l'Eglise. Saint Léon, dans ses sermons, parle du jeûne des quatre saisons de l'année : « celui du printemps, au commencement de Carême ; celui de l'été, à la Pentecôte ; celui d'automne, en septembre, et celui d'hiver en décembre. » Le pape considère ce jeûne comme de tradition apostolique et comme une imitation des abstinences de la synagogue. Saint Thomas ne fait pas remonter aux Juifs l'origine des Quatre-Temps, il croit que l'Eglise les institua comme contre-partie des bacchanales que les païens célébraient au retour de chaque saison nouvelle.

Quoiqu'il en soit de leur origine, l'objet des Quatre-Temps est de consacrer à Dieu, par la pénitence, les quatre saisons de l'année, pour qu'il répande ses bénédictions sur les fruits de la terre.

Au commencement, ce jeûne ne fut pas pratiqué universellement dans toutes les Eglises, mais, dans le XI<sup>e</sup> siècle, le pape Grégoire fixa distinctement les semaines dans lesquelles les Quatre-Temps devaient être observés, et peu à peu cette discipline s'établit telle qu'elle est encore aujourd'hui.

Quant à l'opinion populaire qui veut que ces quatre journées, indiquées au calendrier dans les mois de février, de mai, de septembre et de décembre, tirent leur nom d'un phénomène météorologique, je pense qu'il n'est plus nécessaire de la réfuter : l'expérience en a suffisamment prouvé l'erreur.

Veuillez agréer, Monsieur le Rédacteur, l'assurance de la considération bien distinguée d'un de vos lecteurs.

\*\*\*

On nous écrivait de \*\*, à la date du 20 décembre :

Il y a beaucoup de malades en ce moment dans notre contrée, et, sous ce rapport, le respectable corps judiciaire n'est pas plus à l'abri que les simples mortels.

L'huissier du Tribunal d'A... l'affirmait dernièrement d'une manière assez originale pour être rappelée ici. Expédié à grande hâte par son président, un matin de séance, pour convoquer des juges suppléants, il rencontre un ami qui lui dit :

*Io va-to, Luï, que t'i tant étsauda ?*

*Kais-té*, répond l'huissier sans s'arrêter et avec un geste énergique, *l'est on commerce de voleu, ien ai trai su la paille.*



Le 4 octobre dernier mourait à Paris un vieillard, nommé Félix Durijot, qui avait été, en son temps, une véritable célébrité culinaire. Après avoir passé quelques années dans les cuisines du roi Louis-Philippe, où il était second chef, il avait pris la direction de celles du restaurant des Frères-Provençaux. Il avait fini par se retirer avec une petite fortune, qu'avaient accrue d'heureuses opérations de Bourse.

A sa mort, il laissa par testament 250,000 francs à ses deux neveux ; mais son testament contenait cette close des plus singulières : Voulant être utile après ma mort à mes concitoyens et trouvant que les épitaphes où sont célébrées les vertus d'un défunt ne servent à rien, j'ordonne que la mienne soit

remplacée, sur mon monument funèbre, par un cadre en bronze couvert d'un grillage et fixé au haut d'une colonne de marbre qui portera simplement mon nom. Chaque jour, par les soins de mes héritiers, une recette de cuisine, très lisiblement écrite, sera glissée dans la rainure du cadre. J'en laisse, à cet effet, trois cent soixante-cinq, que l'on trouvera dans ma caisse. Au bout d'un an, on recommencera, et ainsi de suite. Comme cela, tout en allant visiter leurs morts, les personnes désireuses de s'instruire pourront rapporter du cimetière d'utiles renseignements. En cas de non-exécution de cette clause par mes héritiers, ma fortune toute entière reviendrait à l'Assistance publique.

La commission des épitaphes a cru devoir s'opposer à l'accomplissement de cette fantaisie de la dernière heure ; mais, — ô complication douloureuse ! — par suite de la non-exécution de la clause, le notaire du défunt se refuse à envoyer en possession les deux neveux, qui vont plaider.

Une jeune fille d'apparence modeste, mais aimable, vient de monter en wagon. Plusieurs messieurs la regardent en dessous. Au moment où le conducteur réclame le prix des places, la jeune fille fouille dans sa poche et pousse un petit cri. Elle a oublié son porte-monnaie.

Trois messieurs s'offrent immédiatement. Elle prend six sous de chacun d'eux, paye sa place et met le reste dans sa poche, en remerciant d'un signe de tête gracieux.

Au cercle, à Marseille :

— J'étais aux Indes, chez un rajah de mes amis. Un matin, il me dit : « Mon bon, va donc tirer un coup de fusil avant déjeuner. » Je pars avec mon chien et je tue deux éléphants, le mâle et la femelle. Croyez-vous que je n'ai pas pu retrouver la femelle ! Elle aura fichu le camp dans la luzerne.

— Et le mâle ?

— Le mâle, c'est pas une affaire. Mon chien me l'a rapporté.

Confidence entre deux laitières :

— Et quoique votre médecin vous fait prendre pour ça, madame Blanc ?

— M'en parlez pas, madame Bricaud, faut que j'avale deux fois par jour de l'ordure de fer !

— Pour votre rhume, oui, mais pour votre manque de sommeil ?

— Il m'a conseillé de l'eau d'ananas, et je ne m'en trouve pas mal.

#### Sophismes anglais.

La paix produit l'abondance ;  
L'abondance suscite l'orgueil ;  
L'orgueil engendre les querelles,  
Et les querelles enfantent la guerre.  
Mais la guerre provoque le pillage ;  
Le pillage conduit à la pauvreté ;  
La pauvreté amène la patience,  
Et la patience implique la paix ;  
Donc la guerre provoque la paix.

L. MONNET.